

## NÉGOCIATION SALARIALE RTE LA CGT DEMANDE 1 NR POUR TOUS + UN TAUX D'AVANCEMENT DE 70%

Les négociations RTE auront lieu les 2 et 11 décembre. Comme annoncé, nous demanderons en entreprise les mesures générales qui n'ont pas été prises à la branche. Il est anormal que nos salaires ne suivent pas l'inflation alors que le TURPE est lui revalorisé automatiquement.

Pour rappel, le président de RTE s'était engagé à compenser intégralement l'inflation sur 2022-2023 en fonction de l'inflation constatée fin 2023... mais il ne l'a pas fait.

Or, si l'accord 2023 signé par la CGT (NR pour tous + prime transformable) a permis des avancées, cela n'a pas suffi à compenser le mauvais accord de 2022.

En 2024, les décisions unilatérales des employeurs ont entraîné un recul du pouvoir d'achat de 0,5% malgré le ralentissement de l'inflation.

À nouveau en 2025, l'évolution du Salaire National de Base de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier sera bien insuffisante pour couvrir la hausse des prix.

Sur la période 2022-2025 nous perdons -4,5% de pouvoir d'achat !



\* Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (prévisions pour 2024 et 2025)

\*\* Le cumul ne prend pas en compte la prime RTE 2022 mais bien la prime 2023 de 100€ (ou 2,7%) qui est pérenne

La CGT demande 1 NR pour tous et un taux d'avancement individuel de 70% pour compenser la perte de pouvoir d'achat et reconnaître le travail de chacun.

**IL FAUDRA SE MOBILISER POUR OBTENIR SATISFACTION !**

**LES 4 FÉDÉRATIONS SYNDICALES DES IEG APPELLENT À UNE JOURNÉE D'ACTION LE JEUDI 5 DÉCEMBRE**

La Défense, le 28 novembre 2024